



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative

Le 27 novembre 2007

CACE/439

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre), Genève, 18 et 19 février 2008

1 Introduction

La Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre) a été créée par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 (15-19 octobre 2007) dans sa Résolution UIT-R 4-5. La Commission d'études se chargera désormais des études entreprises par l'ancienne Commission d'études 9 et d'une partie des études de l'ancienne Commission d'études 8. La structure proposée pour la Commission d'études 5 est présentée dans l'Annexe 1.

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 18 et 19 février 2008, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D (voir la Lettre circulaire 5/LCCE/1).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions (enregistrement des délégués, distribution des documents, etc.) seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30. Pour accéder au comptoir d'enregistrement situé **dans le bâtiment Montbrillant, tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant** le jour de l'ouverture.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 est reproduit dans l'Annexe 2. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-5.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 5 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg5/fr>

2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)

Conformément au § 10.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5, le titre et le résumé du projet de Recommandation révisée proposés par l'ancien Groupe de travail 4-9S, pour adoption, à la réunion de l'ancienne Commission d'études mixte 4/9, figurent dans l'Annexe 3. A sa réunion, la Commission d'études 5 est priée d'examiner ce projet de Recommandation révisée et de communiquer les résultats de son examen à la réunion de la Commission d'études 4 qui doit se tenir en avril 2008, en vue de l'éventuelle adoption dudit projet.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 4 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire adopter chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues un mois avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 5) (le photocopier si nécessaire). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez consulter l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 5

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Structure proposée pour la Commission d'études 5 (Services de Terre)

	Proposition	
	Groupe de travail	Président a.i.
Service mobile terrestre à l'exclusion des IMT, service d'amateur et service d'amateur par satellite	GT 5A (Service mobile terrestre à l'exclusion des IMT et services d'amateur) (ancien GT 8A)	M. J. Costa
Service mobile maritime	GT 5B (Service mobile maritime, service mobile aéronautique et service de radiorepérage) (ancien GT 8B)	M. T. Ewers
Service mobile aéronautique		
Service de radiorepérage		
Systèmes hertziens fixes	GT 5C (Service fixe) (anciens GT 9B + 9C + 9D et GT 4-9S ^(***))	M. C. Glass
Systèmes en ondes décimétriques ^(*)		
Service mobile terrestre (IMT)	GT 5D (IMT) (ancien GT 8F)	M. S. Blust

(*) Systèmes à ondes décimétriques dans le service fixe et le service mobile terrestre.

(**) Les études relatives au partage doivent être effectuées, en collaboration, par les deux groupes concernés; un groupe mixte peut être créé si nécessaire.

(***) Service fixe uniquement.

ANNEXE 2

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications

(Genève, 18-19 février 2008)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Rapport du Président (Documents 8/245 et 9/169)
- 5** Résultats de la RPC-11-1
- 6** Rapport sur la réunion du GCR-08
- 7** Examen des résultats des Groupes de travail
- 7.1** Groupe de travail 5A
- 7.2** Groupe de travail 5B
- 7.3** Groupe de travail 5C
- 7.4** Groupe de travail 5D
- 8** Structure des Groupes de travail
- 9** Désignation des Présidents des Groupes de travail
- 10** Statuts des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions
- 10.1** Attribution des questions aux Groupes de travail
- 10.2** Attribution des Recommandations, Rapports et Résolutions aux Groupes de travail
- 11** Constitution du Groupe de rédaction
- 12** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 13** Calendrier des réunions
- 14** Divers

A. HASHIMOTO
Président de la Commission d'études 5
des radiocommunications

ANNEXE 3

Titre et résumé du projet de Recommandation révisée soumis pour examen à la réunion de la Commission d'études 5*

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SF.1649 (Doc. 4/107-9/168)

Directives concernant la détermination des brouillages causés à des stations du service fixe par les stations terriennes de navire situées en deçà de la distance minimale

Résumé du projet de révision

Directives concernant la détermination des brouillages causés à des stations du service fixe par les stations terriennes de navire situées en deçà de la distance minimale

Cette Recommandation donne aux administrations des directives concernant la détermination des brouillages qui peuvent être causés par les stations terriennes de navire à des stations du service fixe.

Dans la version révisée, des modifications rédactionnelles ont été apportées dans les Annexes 1 et 2. L'Annexe 3 a été révisée de façon à aligner la notation sur celle des Annexes 1 et 2 et à fournir plusieurs solutions de remplacement à la procédure telle qu'elle était décrite auparavant. Une nouvelle Annexe 4 contient des données que les administrations peuvent examiner dans le cadre de discussions bilatérales et multilatérales lorsqu'elles autorisent l'utilisation d'antennes dont le diamètre est inférieur à 1,2 m dans la bande 14-14,5 GHz, pour veiller à ce que ces antennes respectent les dispositions de la Résolution 902 (CMR-03) et de la Recommandation 37 (CMR-03).

* Cette Recommandation doit être adoptée à la fois par les Commissions d'études 4 et 5 (voir le § 2.1 de la présente Lettre circulaire).

ANNEXE 4

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 5A, 5B, 5C et 5D qui précèdent la réunion de la Commission d'études 5, pour laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 5A

- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[8A/ITS-MM] – Caractéristiques techniques des systèmes de radiocommunication ITS en ondes millimétriques ([Annexe 4 du Document 8A/555](#)).
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[LMS.PPDR.VHF/UHF] – Plans harmonisés des canaux de fréquence pour la protection du public et les opérations de secours dans les bandes 380-399,9 MHz et 746-806 MHz ([Annexe 5 du Document 8A/468](#)).

Groupe de travail 5B

- Projet de nouvelle Recommandation – Modèles mathématiques pour les diagrammes de rayonnement de l'antenne radar à utiliser pour l'évaluation des brouillages ([Annexe 1 du Document 8B/641](#)).
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[HF-RADAR] – Caractéristiques techniques et opérationnelles des radars de surface en ondes décimétriques exploités dans les sous-bandes comprises dans la gamme de fréquences 3-50 MHz ([Annexe 3 du Document 8B/641](#)).
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[MET-RAD] – Aspects techniques et opérationnels des radars de météorologie au sol ([Annexe 4 du Document 8B/641](#)).
- Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[WPR] – Caractéristiques techniques et opérationnelles des radars profileurs de vent dans les bandes au voisinage de 50 MHz, 400 MHz, 1 000 MHz et 1 300 MHz ([Annexe 8 du Document 8B/641](#)).

Groupe de travail 5C

- Projet de révision de la Recommandation UIT-R F.1607 «Techniques de réduction des brouillages à utiliser par les stations placées sur des plates-formes à haute altitude dans les bandes 27,5-28,35 GHz et 31,0-31,3 GHz», reproduit dans l'[Annexe 8 du Document 9B/203](#) (Rapport du Président de la réunion du Groupe de travail 9B tenue en juin/juillet 2006).
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R F.758-4 – Considérations relatives à la mise au point de critères de partage ou de compatibilité entre les systèmes hertziens fixes numériques du service fixe et les systèmes d'autres services et d'autres sources de brouillages ([Annexe 4 du Document 9D/249](#)).
- Projet de révision de la Recommandation UIT-R F.1336-2 – Diagrammes de rayonnement de référence des antennes équidirectives, sectorielles et autres antennes des systèmes du type point à multipoint, à utiliser pour les études de partage dans la gamme de fréquences comprise entre 1 GHz et environ 70 GHz ([Annexe 6 du Document 9D/249](#)).

Groupe de travail 5D

- Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1457-7 – Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques des IMT-2000

ANNEXE 5 (ENGLISH ONLY)

ITU-R Block Meetings
Geneva, Switzerland, 28 January – 19 February 2008



REGISTRATION FORM

WP 5D 28/1-1/2	WP 5A 4-13/2	WP 5C 5-14/2	WP 5B 6-15/2	SG 5 18-19/2

Mr. Mrs. Ms. Miss:

(family name)

(first name)

Accompanied by family member(s):

(family name)

(first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

Head of Delegation

Deputy

Delegate

(to be completed by representatives of Member States only)

Name of Sector Member:

Recognized Operating Agencies

Regional Telecommunication Organizations

Scientific or Industrial Organizations

Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems

UN, Specialized Agencies and the IAEA

Other Entities dealing with Telecommunication matters

Regional and other International Organizations

Associates

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.:

Fax:

E-mail:

In case of emergency:

3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting:

Yes

No

Language required:

English

French

Spanish

Arabic

Chinese

Russian

(Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk)

Date:

Signature:

For BR Secretariat use only

Approved (if applicable)

Personal Section

Meeting Section

Pigeonhole

To be returned duly completed to the
Radiocommunication Bureau

Place des Nations
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

Telephone: +41 22 730 5802
Telefax: +41 22 730 6600
Email: linda.kocher@itu.int